

Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 33
3^e trimestre 2010

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat

SOMMAIRE

- International : L'agropastoralisme en débat dans les parcs naturels de la Méditerranée
- National : Réunion pour l'avenir de la PHAE collective
- Grand Sud pastoral : Formation en Corse sur le diagnostic pastoral en estive
- Alpes-de-Haute-Provence : Les AFP libres du Verdon, reconquérir du foncier en toute confiance
- Alpes de Haute Provence et Hautes-Alpes : Les Groupements Pastoraux s'assurent
- Var : Vingt années de pastoralisme et DFCI dans le massif des Maures
- Var : Pastoralisme et photovoltaïque.
- Vient de paraître : « Coupures de combustible pâturées, le guide pratique »
- Problèmes de réception de cette lettre ?

International : L'agropastoralisme en débat dans les parcs naturels de la Méditerranée

Parcs Nationaux de France, l'établissement public en charge de la coordination des parcs nationaux français, avait invité en colloque international les 10 et 11 juin 2010 à La Garde (Var) les parcs naturels de l'espace méditerranéen pour initier un socle d'interconnaissance et de coopérations sous l'égide de l'Union Pour la Méditerranée. Nombre de pays des rives sud et nord ont répondu à cette proposition, avec près de 130 participants. Plusieurs ateliers d'échanges et de réflexion structuraient ces deux journées : la conservation des écosystèmes et l'impact

des changements globaux ; le tourisme et l'accueil du public ; la gouvernance dans les espaces protégés ; et enfin l'agropastoralisme, thème dont la préparation et l'animation ont été confiées au CERPAM.

L'agropastoralisme, et les sociétés rurales qui en relèvent, ont en effet façonné pour une large part les milieux et les paysages méditerranéens, avec au fil du temps et selon les régions, tantôt une pression pouvant aller jusqu'à l'excès en situation de trop plein de population et d'animaux, tantôt une déprise accélérée quand le reflux des hommes et des troupeaux libère les dynamiques naturelles et génère de nouveaux risques de fermeture des milieux, d'incendie, de chute de la biodiversité. Ces problématiques sont parmi celles qui

interrogent les parcs naturels de la zone méditerranéenne pour la protection et la gestion de leurs espaces naturels, dans lesquels l'agropastoralisme est partout présent. Les positionnements qu'elles suscitent apparaissent souvent ambivalents : selon les lieux et les situations, l'agropastoralisme peut être perçu comme relevant de pratiques archaïques, source de dégradations, incompatible avec les exigences contemporaines de la protection de la biodiversité et d'une production rationnelle ; il peut à l'opposé être considéré comme une activité menacée dans son avenir, notamment pour ses productions de viandes ovines et bovines dont les prix de marché ne peuvent assurer une rémunération suffisante des éleveurs, alors qu'elle est essentielle à la gestion des milieux naturels, socle de développement économique et social local, porteuse d'identité et de patrimoine culturel.

C'est à ces questions complexes que l'atelier s'est efforcé d'apporter quelques éclairages et d'esquisser des voies possibles de coopération, dont la restitution a été donnée ensuite en table ronde par le directeur du Parc national du Djurdjura, Algérie.

Pour en savoir plus :

cerpam.manosque@wanadoo.fr

National : Réunion pour l'avenir de la PHAE collective

Les représentants des gestionnaires d'espaces pastoraux collectifs (Groupements Pastoraux, Associations Foncières Pastorales, Collectivités locales, Commissions syndicales,...) se sont réunis au plan national le 8 juillet 2010 à Arrens-Marsous, dans les Hautes Pyrénées, pour débattre et échanger leurs positions sur l'avenir de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) collective en perspective des nouvelles réformes de la Politique Agricole Européenne prévues à l'échéance 2013. Avec la cinquantaine de participants présents, ont assisté à cette journée M. Jean-Louis Cazaubon, Président de la Chambre d'Agriculture du département d'accueil et Président de la commission Montagne de l'APCA, M. Rik Vandererven

et Mme Sibylle Slattery-Oettinger du Ministère de l'Agriculture. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'y trouvait bien représentée, avec des délégués des Fédérations des Groupements Pastoraux des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence et du CERPAM.

Après avoir rappelé, à l'échelle de leur département ou de leur région, l'importance du pastoralisme collectif, les représentants des gestionnaires d'espaces pastoraux collectifs ont souligné que, pour le présent autant que pour l'avenir, l'organisation collective du pastoralisme est une donnée déterminante de la viabilité des exploitations d'élevage et des territoires en zones de montagne et autres zones à vocation pastorale, de la protection et de la gestion des espaces naturels, de l'innovation dans les partenariats entre élevage, environnement et autres usages cohabitant sur ces espaces. Ils ont en conséquence unanimement demandé la poursuite d'un dispositif agro-environnemental de type PHAE spécifiquement dédié au pastoralisme collectif, qu'ils estiment indispensable à la conservation de surfaces considérables d'espaces naturels comme à la structuration et à la dynamique des entités pastorales collectives. Une motion synthétisant les points clés des discussions est en cours de finalisation et de validation.

Pour en savoir plus :

cerpam.manosque@wanadoo.fr

Grand Sud pastoral : Formation en Corse sur le diagnostic pastoral en estive

A la demande d'A Muntagnera et de la Chambre régionale d'Agriculture de Corse, une formation au diagnostic pastoral a été organisée conjointement dans l'île de beauté du 22 au 25 juin 2010 par le service pastoral des Hautes-Pyrénées (GIP CRPGE) et le CERPAM. Cette formation était destinée également aux techniciens de l'ODARC et du CIVAM bio partenaires du plan d'action pastoral corse. Elle s'est appuyée sur le terrain de l'estive de Cuscione en Corse du Sud.

Le travail a porté pendant cette petite semaine sur le découpage du territoire

pastoral en maille pertinente pour rendre compte du comportement du troupeau (secteurs), sur la typologie et l'évaluation de la ressource, sur le recensement des informations concernant la gestion pastorale par enquêtes auprès des utilisateurs, mais aussi par observations directes de troupeaux, enfin sur le traitement des données. Ce temps de rencontre et d'échanges entre techniciens des trois massifs a aussi été l'occasion de confronter et rapprocher les méthodes de travail développées dans les contextes corse, alpin et pyrénéen. Une collaboration dans le domaine du diagnostic pastoral qu'il s'agit maintenant de consolider !

Pour en savoir plus : lgarde@cerpam.fr

Alpes-de-Haute-Provence : Les AFP libres du Verdon, reconquérir du foncier en toute confiance

La maîtrise foncière pour exercer une activité pastorale est un sujet sensible et souvent complexe. Nombre de secteurs pastoraux du moyen Verdon se sont fortement embroussaillés et ont vu la forêt revenir en raison d'une impossibilité à mobiliser les terrains. En effet, cette région ayant subi un très fort exode rural, les propriétaires se sont éloignés de leurs biens, ils sont difficilement identifiables, et les éleveurs ont toutes les peines à conclure des conventions pluriannuelles de pâturage, sans parler de baux à ferme. En outre, le parcellaire est resté très morcelé, ce qui complique encore la tâche.

Face à la régression galopante des milieux pastoraux ouverts, le Parc naturel régional du Verdon, accompagné par le service ODASEA de la Chambre d'Agriculture et le CERPAM, a identifié en 2008 deux sites de reconquête pastorale : l'un à la demande d'une commune avec une entrée paysagère et de résorption des risques d'incendie, et l'autre suite à la sollicitation d'un éleveur en recherche d'espace. Tous deux ayant une fonction d'exemple, l'approche retenue a été celle de la concertation et de l'adhésion volontaire des propriétaires au sein d'Associations Foncières Pastorales (AFP) Libres, en cohérence avec la philosophie du

PNRV. En effet, dans un contexte où l'enjeu essentiel est de rassurer les propriétaires afin de retisser le lien avec les éleveurs, une procédure d'AFP autorisée risquait d'être vécue localement comme une volonté d'expropriation, rendant plus difficile le développement de ce type de démarches sur d'autres sites. Suite à l'animation technique, chaque site a constitué son AFPL, et les membres se sont accordés sur le contenu des opérations à mener. Ainsi, pour la première AFP, des travaux de coupe de bois suivis d'un broyage de rémanents ont permis de rendre 34 ha à l'usage pastoral ; pour la seconde, un broyage de 10 ha de landes très fermées permettra d'améliorer le fond pastoral, en tenant compte des aspects paysagers et de la sensibilité des milieux au risques d'incendie.

Pour en savoir plus : sgole@cerpam.fr

Alpes de Haute Provence et Hautes-Alpes : Les Groupements Pastoraux s'assurent

Les activités des groupements pastoraux peuvent créer accidentellement des dommages à des tiers. Il y a une obligation légale, pour toute personne, de réparer les dommages causés à autrui (art.1382 à 1386 du Code civil). Face à ce constat, une action collective a été menée avec l'appui des ingénieurs du CERPAM intervenant auprès des Fédérations départementales des groupements pastoraux des Alpes de Haute Provence (ESTIVALP) et des Hautes Alpes (ALPAGE),. Après avoir noté que seulement 10% des GP étaient assurés, les deux fédérations ont mis en place un contrat d'assurance Responsabilité Civile (RC) pour tous leurs adhérents à jour de leur cotisation. Le prix de cette assurance est compris dans le montant des cotisations annuelles. Cette assurance responsabilité civile assure les dommages matériels, corporels ou immatériels causés à des tiers par leur berger, leur troupeau ou leurs chiens de garde et de protection. Elle couvre aussi l'assurance locative de la cabane d'alpage et le recours juridique.

Pour en savoir plus : tniez@cerpam.fr et sgole@cerpam.fr

Var : Vingt années de pastoralisme et DFCI dans le massif des Maures

En 1987, quelques éleveurs pionniers des Alpes du Sud accompagnés par le CERPAM constituaient dans le massif des Maures les premières associations de transhumance hivernale à objectif de DFCI. Dès 1990, ils contractualisaient leurs prestations d'entretien des coupures de combustible par le pâturage dans le cadre du dispositif de mesures agro-environnementales qui débutait en France. Depuis, vingt années ont passé, quatre générations de contrats se sont enchaînées. Après la période pionnière des premières années, par moment difficile, a succédé une situation maintenant acquise de bonne maîtrise des opérations dans leurs différentes dimensions : organisation des exploitations, conduite des troupeaux et du pâturage par des bergers stabilisés et compétents, contrôle de la végétation des pare-feu, intégration relationnelle avec les collectivités locales, les gestionnaires forestiers et les usagers du territoire.

Vingt années de transhumance hivernale à objectif de DFCI dans le massif des Maures: le temps était venu d'en effectuer un bilan. C'est à sa présentation qu'a été conviée la centaine de participants à l'assemblée générale du CERPAM, le 20 mai 2010, pour la matinée technique précédant la réunion statutaire. La commune de Collobrières en a fourni le terrain d'accueil, sur le site du plateau de Lambert en forêt domaniale. Un bilan d'autant plus complet qu'il a permis de mettre en lumière les rôles essentiels des partenaires locaux des éleveurs : une municipalité très engagée, qui a initié le premier Plan d'Occupation Pastorale pour la bonne intégration des activités de pâturage sur son territoire ; le SIVOM Pays des Maures, qui coordonne les interventions d'aménagement et de débroussaillage à l'échelle du massif ; les services de l'Office National des Forêts, qui ont soutenu une installation d'élevage sur le site en concédant les terrains de pâturage et une maison forestière.

La transhumance hivernale du Lambert va ainsi laisser place maintenant à une activité permanente d'élevage ovin, qui assurera la continuité des engagements d'entretien à objectif de DFCI.

Pour en savoir plus : pthavaud@cerpam.fr

Var : Pastoralisme et photovoltaïque.

Les opérateurs de parcs solaires sollicitent de plus en plus les éleveurs pour réaliser l'entretien des sites. L'objectif est non seulement de donner une image « agro-écologique » à leur projet, mais également de répondre objectivement au mieux aux contraintes techniques imposées par ce type d'infrastructure. Le CERPAM propose des éléments de faisabilité pour réussir cette association aussi bien en amont (disposition des panneaux, mise en valeur pastorale du milieu, conditions juridiques, choix de l'éleveur) qu'en aval du projet (mode de gestion pastorale, accompagnement de l'éleveur). Cette collaboration est illustrée par les premiers résultats de l'opération menée sur le parc solaire de Vinon sur Verdon en juin 2010.



Les objectifs de l'opérateur sont de maintenir une activité agricole associée à la production photovoltaïque, de créer et entretenir une strate herbacée qui limite la poussière et l'érosion du sol, et aussi d'empêcher l'embroussaillage du site. Les conditions de préparation du site ont assuré la préservation de la couche arable, un espacement des lignes de panneaux de plus de 8 m qui permet la mécanisation agricole, une hauteur des panneaux à 80

cm du sol qui facilite la circulation des animaux. L'enherbement a été réalisé en avril 2009 par semis direct d'espèces fourragères pérennes adaptées au milieu : fétuque et dactyle. Il n'y a pas eu de pâturage la première année et la fertilisation organique (granulé BIO) sera appliquée après le premier pâturage. Le coût de l'enherbement est estimé à 150 € par ha (graines et main d'œuvre). La gestion pastorale a été réalisée par un éleveur ovin local dans le cadre d'un contrat d'entretien : pâturage tournant en parcs mobiles (un parc par jour), 300 brebis pendant 17 jours sur 10 ha (500 journées brebis -pâturage par ha la première année) avec un potentiel 800 à 1000 jbp par ha en 2 passages (printemps et automne). Les panneaux ont servi d'abri aux brebis pendant les fortes chaleurs.

L'opérateur et l'éleveur se déclarent très satisfaits de ces premiers résultats et souhaitent renouveler dès cet automne leur collaboration.

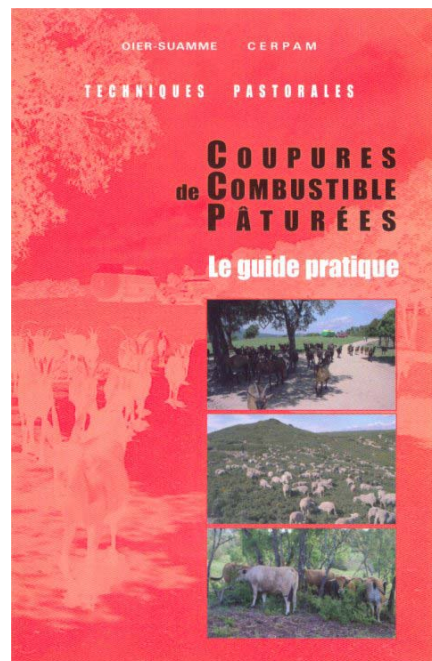
Pour en savoir plus : pthavaud@cerpam.fr

Vient de paraître : « Coupures de combustible pâturées, le guide pratique »

Depuis plus de 25 ans, éleveurs, forestiers, pompiers et pastoralistes travaillent ensemble sur les coupures de combustible pour améliorer leur efficacité et diminuer les coûts d'entretien notamment grâce au pâturage. Ces opérations se sont largement développées dans le Grand Sud Méditerranéen avec plus de 10 000 ha contractualisés en 2008. Dans le cadre du Réseau interrégional Coupures de Combustible, les concepteurs des projets ont acquis un véritable savoir-faire qui permet d'assurer la réussite et la pérennité des réalisations. Les enseignements en sont rassemblés dans une nouvelle publication de la collection « Techniques Pastorales » coéditée par le CERPAM et l'OIER-SUAMME.

L'ouvrage a pour objectif de transmettre les connaissances et l'expérience capitalisées aux gestionnaires de la DFCI, aux collectivités locales, aux forestiers et aux services techniques de l'élevage qui

souhaitent associer l'élevage pastoral à l'entretien d'une coupure de combustible. Il décrit la démarche à suivre et les conditions de faisabilité d'un projet de « redéploiement pastoral à objectif de DFCI ». De nombreux documents et figures joints au texte viennent illustrer le propos. Onze fiches-exemple présentent quelques unes des opérations phares réalisées, choisies pour leur représentativité des systèmes d'élevage et des milieux boisés concernés par la DFCI.



Comme les programmes d'expérimentation et de démonstration qui en sont la source, cette publication a bénéficié du soutien financier des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, de l'Union Européenne – Feader, du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, et du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne.

Pour en savoir plus : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Problèmes de réception de cette lettre ?

Pour plus de renseignements :
Contacter : cerpamweb@wanadoo.fr